



DÉCLARATION CPE SNES/SNUEP-FSU CAPN du 1^{er} Juin 2017

Cette CAPN intervient dans le contexte particulier de la mise en place du nouveau gouvernement. M. Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, ne nous est pas inconnu. Sa vision néo-libérale de l'éducation, largement exprimée dans divers médias ces derniers mois, ne nous rassure pas. Le SNES-FSU restera très vigilant quant à la déclinaison de son programme. L'arrêt sur la réforme du collège au CSE du 8 juin en sera un premier indicateur.

Au terme de cette première année de mise en place de cette réforme, le bilan est sans appel. Comme le SNES-FSU l'avait dénoncé, la réforme des collèges et des programmes construite dans la hâte a détérioré les conditions de travail des enseignants, des personnels d'éducation et des élèves. L'insuffisance et la médiocrité des formations imposées aux collègues ont transformé cette année en parcours du combattant. Pour les CPE, cette réforme a été synonyme de nouvelles injonctions institutionnelles : contributions aux AP et EPI ainsi qu'aux parcours divers et variés... alors qu'ils sont déjà en tension et souvent seuls en collège pour gérer l'urgence du quotidien. Il n'est pas envisageable de s'engager sur tous les fronts au détriment du cœur du métier : le suivi éducatif des élèves. Des collègues subissent des pressions afin d'exécuter les tâches délaissées par les autres personnels. Le CPE ne doit pas être la variable d'ajustement !

La réponse n'est certainement pas dans la vieille recette du renforcement de l'autonomie. Le SNES-FSU continuera de combattre les projets qui mènent à la concurrence entre les établissements et entre les individus et n'ont fait nulle part la preuve de leur efficacité.

Les premières annonces sur la fonction publique (apologie du « mérite »), et la dénomination singulière de son ministère suscitent l'inquiétude. Il en est de même pour la mise en œuvre du PPCR. Malgré ses insuffisances, le nouveau parcours professionnel « carrières et rémunérations » déconnectera largement l'avancement de l'évaluation des personnels, ce dont nous nous félicitons. Trois rendez-vous de carrière remplaceront désormais la notation administrative annuelle et les avis portés pour l'accès à la hors-classe. Un cadrage national de l'évaluation est impératif. Pour les CPE, c'est la fin d'un système de notation unique. Tout au long des discussions sur le projet de grille d'évaluation, le SNES-FSU a défendu un dispositif aligné sur celui des enseignants et consacrant l'ambition de la circulaire de missions, un CPE « concepteur de son activité ». Il a dénoncé les dangers d'une grille d'évaluation tronçonnant le métier par items avec une approche « à la découpe ». La double évaluation doit permettre de sortir d'un rapport dual avec le chef d'établissement et de prendre appui sur des critères nationaux en lien avec la pratique professionnelle. Le SNES sera à l'offensive pour que cette avancée vers la double évaluation

ouvre aussi la porte à une inspection spécifique CPE issue du corps. Le SNES-FSU continuera, parallèlement, de revendiquer une déconnexion complète entre avancement et évaluation qui, seule, permettrait une véritable inspection-conseil.

Le principe selon lequel tous les CPE ont vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, c'est à dire à atteindre le dernier échelon de la hors-classe avant le départ en retraite, est désormais acté.

Un nouveau chantier s'ouvre avec la classe exceptionnelle. Créée au 1^{er} septembre 2017, elle constitue un nouveau débouché de carrière après la hors-classe, répondant à l'allongement de la durée d'activité. Les volumes de promotion et les modalités d'accès, calqués sur les pratiques managériales en vogue dans l'administration, sont inadaptés à la structure de nos corps et ne permettront pas à tous d'atteindre ce grade avant le départ à la retraite. Les modalités d'accès doivent être revues au profit d'un accès ouvert à tous.

Le SNES-FSU revendique une carrière en onze échelons intégrant les indices terminaux de la future classe exceptionnelle pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade.

Les demandes de détachement et d'intégration dans le corps des CPE qui vont nous être présentées aujourd'hui témoignent d'une certaine attractivité pour le métier. Si nous sommes favorables à la possibilité pour des collègues d'avoir accès à une vraie mobilité professionnelle, nous rappelons notre volonté de privilégier l'accès au corps par les voies statutaires du concours qui permettent de valider la qualification professionnelle. Cependant le concours interne reste difficile à cause de l'entêtement ministériel à maintenir exclusivement le dossier RAEP comme épreuve d'admissibilité pour des candidats qui n'ont jamais fait fonction. Concernant le détachement, un temps d'exercice minimum permettant une réelle approche de l'ensemble des missions, reste pour nous un préalable à la présentation d'un dossier. Or, des dossiers sont présentés pour des personnes qui n'ont jamais fait fonction de CPE. Il est dès lors compliqué d'apprécier leur aptitude à intégrer ces nouvelles fonctions.

A quelques semaines de clore l'année scolaire et en pleine préparation de rentrée, le flou demeure sur de nombreux sujets. La rentrée 2017 s'annonce encore pleine d'incertitudes pour les élèves, les familles et les personnels. Pour le SNES-FSU, l'école a plus que jamais besoin de sérénité.